



Visa retour pour titulaires d'un récépissé de renouvellement

Par **Ahmed94**, le 20/07/2009 à 20:54

Bonjour,Je suis étudiant titulaire depuis très récemment d'un récépissé de renouvellement de titre de séjour et je souhaite retourner au Maroc cet été. A la préfecture on m'a dit qu'en principe il n'y avait aucun souci pour revenir en France, mais j'ai contacté le consulat du Maroc en France et ceux-ci m'ont indiqué qu'il était obligatoire d'avoir un visa de retour préfectoral, mais je ne sais pas s'ils sont mieux renseignés qu'à la préfecture. Que dois-je faire? Serait-il possible de se procurer le lien du texte notifiant les modalités de retour pour les titulaires de récépissé de renouvellement? Je vous remercie par avance.

Par **anais16**, le 20/07/2009 à 21:47

Bonjour,depuis une note européenne du 25 mai 2009, les visas retour doivent être délivrés par les consulats de France. Il suffit de s'y rendre, avec le récépissé de renouvellement et l'ancienne carte de séjour. Voici le lien pour consulter cette fameuse note: http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Regulation&